Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/06/2026 à 14h15
Réference de l'AR : 010-241000405-20260623-05_23_06_26-DE
Affiché le 25/06/2026 ; Certifié exécutoire le 25/06/2026

REGION de BAR AUBE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°	05	23 .06	26

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar-sur-Aube

Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 51
Nombre de conseillers en exercice :..... 51

Date de convocation : 17 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 17/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : BARBIEUX Philippe, BEAUPIED Laurent, BINON Gabriel, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, BOUR Patrice, BOURLIER Brigitte, BOUSSEL Eric, BREVOT Benoît, CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, DANGIN Anita, DANISKAN Serkan, DE AMARAL Kévin, FOURRIER Sébastien, GAGNANT Thomas, GENTILHOMME Quentin, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JEANDON Jean-Christophe, JOBERT Didier, LEGER Walter, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, MONNE Carmen, RENARD Régis, SLANGEN Eric, VAIRELLES Virginie, VARENNES Fabien, VERGEOT Denis

Mandat de procuration : AUBRY Michel pouvoir donné à DANGIN Anita, COLLINET-VOYARD Christine pouvoir donné à BREVOT Benoît, ERARD Carine pouvoir donné à BARBIEUX Philippe, ERARD Claudine pouvoir donné à VAIRELLES Virginie, PINTO Hugo pouvoir donné à DANISKAN Serkan, PROVIN Emmanuel pouvoir donné à MONNE Carmen, ROUSSEL Véronique pouvoir donné à VERGEOT Denis, SCHREINER Jean-Baptiste pouvoir donné à RENARD Régis, WOJTYNA Lucienne pouvoir donné à BOCQUET Evelyne, YOT Olivier pouvoir donné à BEAUPIED Laurent

Absents : HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, MAITRE Pierre-Frédéric, NOBLOT Christophe, PIOT Bernard, RONDELET Guillaume, ROSSELLE Jean-Luc, DECHANET Marie-José

Secrétaire de séance : Monsieur BOUSSEL Eric

Membres présents.....32
Absents ayant donné mandat de procuration.....10
Absents.....9
Votants.....42

05) OPAH – AVENANT N°1

Pour : **42**	Contre : **0**	Abstention : **0**	Non participant : **0**
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Dans le cadre de l'OPAH intercommunale, il a été fixé au titre du volet rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique, une aide spécifique de la collectivité pour le financement de 30 logements de propriétaires occupants, sans conditions de ressources, aidés au titre de l'utilisation de matériaux biosourcés dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.

Cet objectif a bien été inscrit dans le marché de suivi-animation de l'OPAH qui nous lie au cabinet URBAM mais le BPU (Bordereau des prix unitaires) de ce même marché ne prévoit pas de ligne pour ce type de dossier.

Afin que le cabinet URBAM puisse être rémunéré pour le travail effectué sur ce type de dossier, il est proposé de conclure un avenant au marché fixant la rémunération du cabinet à hauteur de 300 € par dossier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

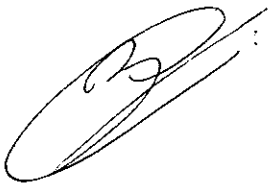
- **APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°1 au marché de suivi-animation signé avec le cabinet URBAM Conseil intégrant au bordereau des prix unitaires la ligne « Utilisation de matériaux biosourcés dans le cadre de travaux de rénovation énergétique » au prix de 300 euros par dossier (dans la limite de 30 logements)

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à l'exécution de cet avenant

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur BOUSSEL Eric



Pour extrait conforme,
Affiché le 24 juin 2026

Philippe BORDE,

Président

